

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Générale Adjointe de la Solidarité
Direction de l'Insertion
0413319866

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 9 FEVRIER 2018
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME MARINE PUSTORINO**

**OBJET : Action "épicerie solidaire" : convention liant le Département des Bouches-du-Rhône
et le centre communal d'action sociale (CCAS) de la ville d'Aubagne**

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la Déléguée à l'insertion sociale et professionnelle, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le Département est en charge de la politique publique d'insertion sociale et professionnelle. La loi précise que chaque bénéficiaire du revenu de solidarité active (BRSA) a droit à un accompagnement social et/ou professionnel, adapté à ses besoins, réalisé avec un référent de parcours, de façon à retrouver un emploi.

Le Conseil départemental finance dans son programme départemental d'insertion (PDI) des dispositifs portés par des partenaires en participant non seulement aux dépenses de structures mais en tenant compte aussi des résultats obtenus.

La demande présentée dans ce rapport ressort de la politique obligatoire d'insertion. Elle est portée par le centre communal d'action sociale (CCAS) de la ville d'Aubagne.

L'action relève de l'accompagnement social.

Il s'agit d'un renouvellement d'action.

Le CCAS de la ville d'Aubagne propose l'action « Epicerie Solidaire» pour 120 ménages dont 40 BRSA sur le territoire d'Aubagne.

Cette action s'adresse à un public en situation de précarité et en rupture de lien social le cas échéant. Ce public bénéficie d'une aide alimentaire par le biais de l'épicerie sociale avec participation obligatoire à des ateliers d'animation collectifs, soit 92 ateliers annuels.

L'épicerie sociale dispose à la fois d'un libre-service et d'un espace atelier permettant la mise en place de projets d'accompagnement de BRSA. De fait, l'épicerie sociale permet d'accueillir, dans un espace aménagé, des personnes ayant besoin d'une aide alimentaire pour une durée de 3 mois renouvelable une fois.

Le public doit avoir un projet d'insertion qui grâce à l'économie réalisée par l'achat à moindre coût de denrées alimentaires et à l'accompagnement social mis en place, peut se concrétiser. A cet

égard, un travail sur la gestion du budget est réalisé avec chaque bénéficiaire en lien avec la conseillère en économie sociale et familiale.

Des ateliers nutrition et cuisine sont également proposés pour répondre aux problématiques de santé.

Les objectifs de l'action sont les suivants :

- 1) Volet Santé :
 - répondre à l'urgence alimentaire;
 - sensibiliser à l'hygiène alimentaire en corrélation avec la santé ;
 - initier à une alimentation saine et équilibrée ;
 - initier à une pratique d'activité physique en relation avec la nouvelle action « Bien Etre Actif » portée par le comité départemental des offices municipaux des sports (CDOMS) sur le territoire d'Aubagne.

- 2) Volet social :
 - améliorer les conditions matérielles et sociales ;
 - développer le lien social ;
 - rendre autonome et responsabiliser les familles ;
 - résoudre les dettes : gestion d'un budget.

- 3) Volet insertion :
 - soutenir des projets d'insertion non pris en compte par le droit commun ;
 - accompagner au travers d'un accompagnement individuel et d'ateliers collectifs sur plusieurs thèmes (cuisine, diététique, santé, culture, logement, et bricolage....) afin de permettre la réalisation de projets d'insertion tels que : achat de véhicule dans le cadre d'un accès à un projet d'embauche, d'une résorption de dette, d'une amélioration de l'habitat...

En ce qui concerne les résultats obtenus précédemment,

Bilan final de l'action 2016:

- 105 ménages dont 29 ménages BRSA ont bénéficié de l'action (172 personnes dont 121 adultes et 51 enfants et 33 BRSA ayant 16 enfants) ;
- les projets des BRSA sont les suivants :
 - 28% sont relatifs au suivi budgétaire ;
 - 28% concernent le logement ;
 - 17% visent les compensations de ruptures de droits ;
 - 8% sont relatifs aux impayés d'énergie (électricité, gaz ou téléphonie..) ;
 - 7% sont relatifs à l'insertion;
 - 7% concernent la couverture d'un découvert bancaire ;
 - 3% sont relatifs à des frais de réparations de véhicules ;
 - 2% visent des mesures contre le surendettement.

Bilan intermédiaire de l'action 2017 du 1^{er} janvier 2017 au 31 octobre 2017 :

- 136 familles (124 adultes et 77 enfants) dont 33 familles BRSA (41 adultes et 33 enfants) ont bénéficié de l'action ;
- Les projets des BRSA sont les suivants :
 - 33% sont relatifs aux impayés des charges locatives ;
 - 31% concernent les remises à niveau du budget familial ;
 - 13% visent les compensations de ruptures de droits,
 - 10% sont relatifs à l'achat d'électroménager ou la réparation de véhicules ;

- 5 % des projets concernent les autres impayés (dont factures électricité, gaz ou téléphonie...);
- 3% des projets visent à couvrir un découvert bancaire ;
- 2% sont relatifs à des frais supplémentaires de santé ;
- 2% des projets sont relatifs à l'amélioration du cadre de vie (petits travaux) ou au loisirs (congés...);
- 1% des projets concerne le soutien familial (gardes d'enfants par exemple).

Il est à noter que l'essentiel des prescriptions (environ 75%) provient du service social du CCAS, 17% de la maison de la solidarité (MDS) d'Aubagne et le reste des différentes institutions présentes sur Aubagne.

Les personnes fréquentant l'épicerie sociale résident majoritairement en centre-ville (près de 50%), le reste dans les cités HLM situées en périphérie proche et finalement très peu (7%) de la Cité du Charrel, pourtant seul ensemble immobilier encore classé Quartier Prioritaire Ville (QPV) sur le territoire et desservi par le tramway.

Les personnes seules et isolées représentent 65% du public orienté, 25% étant des familles monoparentales, les 10% restant mélangeant les cas de figure possibles au niveau de la composition familiale.

Près d'1/3 des projets travaillés avec ces économies réalisées sur le prix des denrées alimentaires concernent le logement et la résorption de la dette locative et bien plus minoritairement les achats d'appareils électroménagers, des dettes d'énergie, des problèmes d'entretien des véhicules.

Enfin, les ateliers organisés par l'épicerie sociale les plus fréquentés sont ceux portant sur la cuisine et la diététique, puis les loisirs culturels, et enfin ceux portant sur l'esthétique, la redynamisation sportive et les démarches retraite.

En conséquence, les résultats de l'action sont insuffisants.

Aussi, il est proposé de renouveler cette action du 01 janvier 2018 au 31 décembre 2018 avec de nouveaux objectifs réduits au regard du conventionnement précédent. En effet l'action au titre de l'année 2018 concerne 120 ménages dont 40 BRSA.

Ce rapport concerne le financement du CCAS d'Aubagne selon la proposition énoncée dans le tableau annexé.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission Permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL